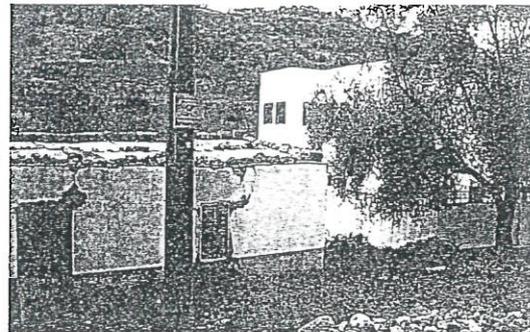
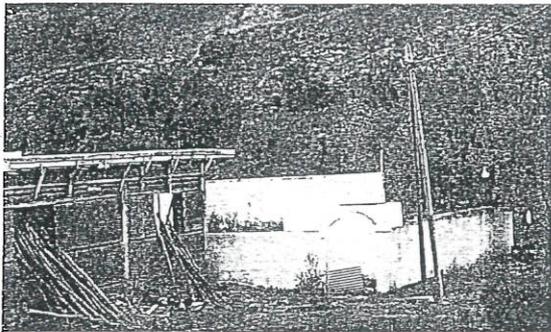


ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

AGENCE URBAINE DE TAZA.

PLAN DE DEVELOPPEMENT
DU CENTRE DE BRARHA

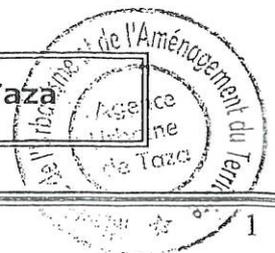


NOTE DE PRESENTATION



Etabli par

Le Cabinet Urba-Artech Ahmed ZOUKH Architecte - Taza



La commune rurale de Brarha, se situe à 60 km environ à l'Ouest de la ville de Taza, juste à la limite entre les territoires des provinces de Taza et de Touanate. Elle relève du ressort du cercle de Taineste et s'étend sur une superficie de 138 km².

Cette collectivité locale a été créée par le découpage communal de 1992 en extraction de la commune mère Had Msila. Elle est limitée comme suit :

- A l'Est : la commune de Had Msila ;
- A l'Ouest : la province de Taouanate (C.R. Bni oulid et Ain medyouna) ;
- Au Sud : les communes de Rbâa Elfouki et Bni Frassen ;
- Au Nord : la commune de Kahf Elghar.

Démographie

La C.R de Brarha abrite une population qui s'élève à 9.065 hab d'après le recensement de 2004, contre 9.763 hab en 1994, dégageant ainsi une régression de l'ordre de 698 hab.

Comme il ressort du dernier RGPH, le nombre des ménages est de l'ordre de 1.349 unités, soit 3 en plus par rapport à celui de 1974. La densité moyenne, quant à elle, est de 63 hab/km².

La répartition de la population par tranche d'âge laisse apparaître que le groupe d'âge se situant entre 15 à 59 ans est le plus important, puisqu'il concerne 55,9% de la population.

Il ressort d'une première lecture du résultat du RGPH que le taux d'accroissement annuel de la population enregistre un taux négatif, qui s'explique, entre autres, par l'importance de l'exode rural subi.

Potentialités économiques

Comme pour la majorité des collectivités locales de la province, l'activité économique de la commune de Brarha, repose essentiellement sur l'agriculture. D'ailleurs, les activités qui s'y rattachent occupent la quasi totalité de la main d'œuvre locale. L'activité agricole est dominée, essentiellement, par les cultures vivrières, l'élevage, l'arboriculture et la forêt.

En ce qui concerne le commerce, en outre du souk hebdomadaire, principal support du commerce dans cette commune, on peut relever l'existence de petits commerces de proximité, implantés dans les douars pour satisfaire les besoins quotidiens des populations, surtout en denrées alimentaires de premières nécessités. On assiste aussi, à l'implantation de commerces en semi gros, de cafés, et de ateliers de transformation artisanaux.



Les infrastructures

Il se dégage d'un premier constat des lieux que la commune de Brarha souffre un manque criard en équipements d'infrastructure. C'est là un handicap à contourner pour la promotion du territoire.

Au fait, la seule route goudronnée qui traverse le territoire de la commune et dessert son chef-lieu, est celle reliant la commune à celle de Had M'sila. Les autres chemins étant à l'état de piste ou de simples sentiers ruraux, restent en deçà des besoins, de point de vue qualitatif et quantitatif.

Il résulte de cet état des lieux qu'un grand nombre de douar vit sous l'impact de l'enclavement, qui engendre des difficultés notoires de communication et d'échange.

En matière d'eau potable, à l'exception du chef lieu qui bénéficie d'un réseau communal, l'alimentation en eau potable du restant de la population de la commune est assurée par le recours aux forages et aux sources. Les ménages se doivent de parcourir, parfois, de longues distances pour se procurer de l'eau potable.

En ce qui concerne l'électricité, le taux de branchement dépasse 75%.

Les équipements publics

Les réalisations en matière sociale, se limitent, notamment aux secteurs de l'enseignement et de la santé.

Pour ce qui concerne l'enseignement, la commune dispose de deux groupements scolaires, composés de 11 unités, le collège le plus proche reste à 18 km ;

Dans le domaine de la santé, la commune dispose d'un seul centre de santé, qui ne peut, à lui seul, répondre en qualité et en proximité aux besoins des 9.065 habitants.

En conclusion de ce qui a été précédemment développé, on peut avouer que le positionnement géographique de la commune rurale Brarha, l'arrachant de justesse à l'enclavement, ajouté aux conditions naturelles, économiques et structurelles peu clémentes, sont des paramètres qui mènent à dire que cette entité s'étend sur un espace qui s'apparente plus à une « chute » ou à un « délaissé » territorial.

Présentation des différents aspects du diagnostic de l'aire d'étude

*** Situation**

Le centre de Brarha est implanté relativement au milieu du territoire de la commune du même nom, à environ 60 Km de la ville de Taza et à 45 Km à peu près du centre de Taineste chef-lieu du cercle.



Le choix de centre pour être le chef-lieu de cette collectivité locale, à sa création en 1992, semble avoir été dicté par sa proximité de la route reliant la commune à celle de Had M'sila et Bni Frassen.

Partant de cette situation on peut aisément dire que ce centre s'apprête à rayonner sur l'ensemble des entités et douar constituant la commune.

*** Démographie**

Le centre de Brarha compte une population de 63 âmes vivantes au sein de 14 familles. Rapportée à celle de la commune telle qu'elle est recensée en 2004, la population du centre constitue à peine 0,7%, ce qui explique le caractère rural prépondérant quant au potentiel humain de la commune.

L'enquête ménage, qui a touché la totalité des habitants du centre, a révélé que les ménages comptant 4 personnes ou moins, constituent 57%. La répartition de la population par sexe, quant à elle, laisse apparaître que l'effectif de sexe féminin n'est que de 23 personnes, contre 40 personnes de sexe masculin.

Pour ce qui concerne la pyramide des âges l'enquête a abouti à ce que 72% de la population est d'un âge entre 15 et 60 ans.

De par le niveau d'instruction, on constate que le taux de l'analphabétisme est prépondérant puisque 52% de la population en est touchée.

A la lecture des données ayant trait aux origines des ménages, il s'avère que l'évolution démographique de ce centre reste désormais tributaire de sa promotion socio-économique et de la réalisation des infrastructures routières le desservant, l'amélioration des moyens de transport et de communication, la réalisation des équipements structurants et sociaux et surtout l'ouverture à l'urbanisation d'espace adéquatement aménagés pour accueillir les populations futures, qui viendraient s'implanter en quête de services publics ou d'intérêt public.

*** L'économie**

Il ressort du diagnostic du contexte communal que l'économie, à travers ce territoire, repose essentiellement sur les activités agricoles traditionnelles à caractère vivrier, ce qui se répercute manifestement sur le centre Brarha qui, à part le statut juridique de chef-lieu et les équipements administratifs embryonnaires, revêt toujours le caractère de douar sans éléments distinctifs des autres noyaux ruraux.

De par la morphologie du terrain, l'insuffisance des infrastructures routières et leur impraticabilité, la timidité des programmes et actions publics réalisés depuis 1992 et



l'insuffisance des ressources et moyens communaux, le centre de Brarha n'a pu se frayer un chemin vers une assise économique propre et certaine.

La précarité de l'économie du centre se reflète d'ailleurs sur le niveau de vie des familles qui ne disposent que de moyens subsidiaires pour faire face à leurs besoins. On note donc, que sur les 63 habitants du centre, seules 13 personnes sont à compter actifs, dont 10 occupent des emplois occasionnels liés essentiellement aux activités agricoles.

Pour ce qui est des revenus des ménages vivants au centre, on constate que 74% environ ont un revenu inférieur à 2.000 dirhams, le restant soit 26% gagnent entre 2.000 et 4.000 dirhams.

Au fait, à part la tenue du souk hebdomadaire et quelques petits commerces de proximité spécialisés dans les denrées alimentaires, ce chef-lieu de commune n'a pu encore s'ériger en pôle d'activité et de rayonnement sur le restant des espaces communaux. D'ailleurs, son positionnement actuel ne permettant guère d'extension appelle une nouvelle perspective de réimplantation pour assurer l'accueil à la fois des populations, des activités et des équipements publics, à dessein de conforter une planification spatio-temporelle adéquate et réaliste.

*** L'analyse spatiale**

L'utilisation du sol et morphologie

Les particularités de l'aire d'étude se caractérisent par la présence de collines à crêtes plus ou moins aiguës, qui dominent une vallée assez profonde engendrée par la traversée d'un oued irrégulier. Le substrat est à dominance de schistes calcaires et surtout non calcaires avec une armature gréseuse.

Ce relief irrégulier à topographie chahutée et peu favorable, constitue une première difficulté pour l'initiation d'actes d'urbanisation, répondant aux exigences des normes et règlements en vigueur. Il n'en est point entendu que ce centre se refuse à un aménagement qui s'y approprie, à condition de respecter scrupuleusement ses spécificités.

Concernant l'occupation des sols, il y a lieu de relever l'existence, du souk hebdomadaire, du siège de la maison communale et les locaux de l'autorité locale, d'un dispensaire, d'une école primaire, d'un centre de formation, de deux cimetières, de deux mosquées et d'un noyau d'habitat.

La route Provinciale 5404, reliant le centre aux communes de M'sila, Brarha et Bni Frassen, traverse l'aire d'étude, constitue un atout principal pour la promotion du centre.



Les lignes du réseau d'électricité, sillonnant les espaces de l'aire d'étude, sans aucune régularité et au seul gré de la généralisation, sont à adopter au niveau du parti d'aménagement, pour ne point engendrer de manques à gagner.

Le foncier :

Le chef-lieu de commune rurale n'est exposé que peu à la convoitise. Le foncier du centre est quasiment constitué de propriétés privées.

L'habitat :

Compte tenu de son caractère rural, le centre Brarha abrite, outre les bâtiments voués à l'administration communale et à l'infirmerie, 13 logements répondant de justesse au nombre égal de familles qui en sont propriétaires.

On constate de visu que deux types d'habitat règnent équitablement en s'adjudgeant 7 unités chacune, respectivement de type précaire et économique.

L'habitat dit précaire fait usage de matériaux locaux, faisant de certaines constructions des bâtisses vernaculaires à risque, appelant soit des interventions de confortement, soit catégoriquement leur reconstruction.

Pour ce qui est de l'habitat dit économique, il a été fait recours à des matériaux modernes (acier, ciment,...), sans pour autant qu'il soit réalisé dans un contexte réglementaire et à l'appui d'intervention des hommes de l'art.

Il faut souligner au passage qu'il n'y a pas d'éléments distinctifs en matière architecturale, à part les caractères de ruralité et de spontanéité. D'ailleurs, jusqu'à présent l'exigence de l'autorisation de construire n'est pas intervenue faute de support juridique.

Faute d'activités génératrices de ressources, il faut souligner l'absence de toute convoitise foncière de fait et que l'étude d'urbanisme doit militer à bon escient pour promouvoir le développement de l'habitat au centre, à l'appui d'actions économiques, sociales engendrant plus d'attrait.

Les infrastructures et les équipements publics :

Au niveau des infrastructures il y a lieu de signaler l'état suivant :

- Electricité : Le taux d'alimentation est de 100%, celui de branchement est de 93%



- Eau potable : Le chef-lieu dispose d'un réseau d'eau potable communal embryonnaire.
- Assainissement : Faute de réseau d'assainissement, il est fait recours à l'usage de fosses septiques pour l'élimination des eaux usées. Pour ce qui concerne les déchets solides, ils sont vidés en pleine nature, considérant qu'aucun système de collecte n'est adopté.
- Transport et voirie : En matière de transport, le centre est desservi par un seul fourgon de transport mixte et huit taxis. Cela n'empêche guère le recours également aux véhicules propres et au transport clandestin pour combler le manque en matière de transport des personnes et des marchandises.

En ce qui concerne les équipements publics les réalisations touchent les éléments suivants :

- Enseignement : le centre abrite, uniquement, une unité scolaire assurant la formation en matière de l'enseignement primaire.
- Santé : Le centre Brarha, abrite un centre d'un dispensaire de santé, dont la construction se trouve dans un état de défectuosité avancé.
- Poste et télécommunications : Le centre Brarha n'est pas doté d'un bureau de poste alors qu'il est couvert par les prestations de la téléphonerie mobile.

*** L'environnement**

Le positionnement géographique de l'aire d'étude, en plein dans le pré-rif, lui profite considérablement de point de vue environnemental. En effet, l'éloignement de toute source de pollution et les bonnes bioclimatiques positives, sont des atouts écologiques favorables ce qui appelle tous les intervenants à le préserver, à l'enrichir.

*** Les risques majeurs**

Il est entendu que l'aire d'étude s'apparente avec le restant du territoire de la province en matière d'aléas naturels. En effet, ces espaces situés dans la zone charnière entre le complexe tectonique pré-rifain et la chaîne alpine du Moyen-Atlas, présente certaines caractéristiques géologique, géotechnique, climatique, agraire et démographique, qui détermineront sans conteste son évolution urbanistique future. Les risques encourus, sont de nature suivants: sismique, d'inondation, de glissement de terrain et de feux

En conclusion, il faut dire que la prise en compte des risques majeurs liés aux aléas naturels, qui peuvent se produire au niveau de tout espace est essentielle, dans toute approche de planification et d'aménagement, dans la mesure où elle permet d'opérer



les choix qui minimiseront les conséquences et préserveront, au mieux, les populations et leurs biens.

*** Analyse des moyens humains et financiers**

L'annonce du budget annuel de la commune rurale de Brarha, qui n'est que de trois millions de dirhams en moyenne, montre la situation d'insuffisance à laquelle elle est confrontée. Le taux de dépendance est de 3%, alors que le restant des ressources est assuré par la dotation étatique allouée au titre de la T.V.A.

Quant aux dépenses, elles sont dominées par celles de fonctionnement, qui représentent 54%, destinées en majorité à couvrir les charges du personnel. Le budget d'équipement, quant à lui n'étant donc que de 46% de la somme totale, est en loin de répondre aux besoins les plus élémentaires en matière d'équipements et d'infrastructures.

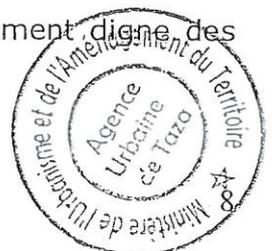
On en conclue donc, que ce contexte budgétaire est trop contraignant aussi bien pour le développement durable, avec tous les objectifs nobles qui y collent, que pour l'épanouissement de la décentralisation comme mode de gouvernance devant s'appuyer sur la participation, l'autonomie et le rapprochement des prestations des usagers.

En marge de ses insuffisances budgétaires avérées, la commune de Brarha, souffre d'autres manques, pas moins pesants, en matière de ressources humaines, présumées répondre en termes de qualité et de quantité, aux besoins de bon fonctionnement des services publics communaux.

En ce qui concerne les programmes portants à mettre au compte de l'initiative nationale du développement humain (I.N.D.H), entre 2006 et 2010, ils ont chiffré le montant de près de 5.500.000 dirhams et ont été budgétisés en partenariat avec la province et la commune. En plus de la dotation allouée par l'INH, la participation de ces partenaires a été de l'ordre de 620.000 DH.

Conclusion

Le diagnostic de l'aire d'étude a montré que le centre Brarha souffre un manque énorme en matière d'équipements et d'infrastructures, ce qui constitue une pierre d'achoppement qui se dresse devant le développement de ce territoire. Les options d'aménagement devraient tenir compte de cette contrainte, pour contourner ces obstacles et permettre audit centre d'asseoir un niveau de développement digne des attentes de l'ensemble des habitants de cette commune.



Présentation des évaluations prospectives du centre Brarha

Les principales composantes concernent les aspects démographique et spatiale et urbanistique :

* La composante démographique :

La lecture des résultats de l'enquête ménages et la comparaison des conclusions des RGPH 1994-2004, permet de relever que :

- Le taux d'accroissement démographique de la commune est négatif puisqu'il a enregistré de 1994 à 2004, une régression décennale de 7%, dépassant de ce fait, le taux d'accroissement provincial négatif pour sa part, pour ce qui est du monde rural. On en déduit donc, que faute de mesures aptes à stabiliser les populations, ce taux de régression, peut empirer à l'avenir ;
- Le centre chef-lieu de la commune ne produit, de nos jours, aucun attrait pour drainer des ménages à provenance des territoires voisins. Ce centre n'est pas disposé, dans son état actuel d'équipements à constituer le premier sas pour freiner l'exode rural ;
- Il ressort de l'enquête ménages que 40% de la population du centre, ont un âge allant de 15 à 30 ans, donc présumés constituer un ménage à court ou à moyen terme. Toutefois, si le centre ne connaîtra pas le requis en impulsion de développement et en réalisation de structures d'accueil, cette tranche de population, serait plus exposée à l'exode vers d'autres destinations ;

Les mécanismes spatiaux à adopter doivent donc aller vers la régulation de croissance démographique, en recherchant un équilibre entre la répartition de la population et l'activité économique, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Il serait hasardeux, de prédire un accroissement démographique de ce centre, sans une volonté ferme, visant la mise en place de leviers de développement durable, intégrant la création de richesses à l'offre d'emplois et à l'amélioration des prestations sociales.

* La composante spatiale et urbanistique :

Les actions à mettre au compte de cette composante, se veulent d'être comme suit :

- Désenclaver le centre et mieux le positionner dans son contexte géographique, en le dotant de moyens susceptibles de lui assurer une mise à niveau, à juste taille, et le prédisposer à être compétitif et à observer la cadence de développement voulue pour les autres chefs-lieux de communes plus avancées ;
- Organiser et planifier un développement spatial adéquat, tout en recherchant un équilibre entre les possibilités d'extension de ce centre et la sauvegarde des



potentialités naturelles, de manière à ne point porter atteinte aux équilibres écologiques;

- Adopter un schéma viaire structurant, afin d'assurer une bonne fluidité de la circulation et permettre la complémentarité entre les différents éléments spatiaux constitutifs du centre ;

- Proposer une extension du centre, en fonction des contraintes foncières et naturelles, tout en prohibant l'urbanisation dans les zones impropres (zones inondables, sensibles ou à risques, terrains accidentés, servitudes publiques...);

* **La composante environnementale :**

L'environnement, étant un domaine sensible et d'importance capitale, est placé au cœur de la problématique d'aménagement du centre, à la faveur d'adoption d'actions réalistes. A cet effet, il y a lieu de se vouer à ce qui suit :

- La préservation des ressources en eau, d'abord par la protection des cours d'eau et des ruisseaux contre tout débordement des constructions et par le boisement et encore par la préservation de leurs lits de ruissellement naturel. Aussi, il faut militer pour la sauvegarde de la nappe phréatique, contre toute forme de pollution ou d'exploitation abusive ;

- La protection du couvert végétal et la mise en valeur du patrimoine naturel, par l'incitation au reboisement, par l'encouragement de l'arboriculture et par la lutte contre la déforestation ;

- La préconisation de systèmes appropriés pour l'élimination des déchets liquide et solide, jusqu'à leurs déversés en pleine nature.

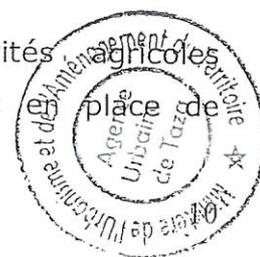
* **La composante socio-économique**

Au vu des résultats de l'analyse diagnostique, il s'est avéré que le centre Brarha, est toujours en passe de répondre aux normes requises pour un chef-lieu de commune, censé rayonner sur le restant du territoire communal et satisfaire les besoins essentiels des populations.

- Procéder à la mise à niveau du centre par le renforcement du tissu spatial et l'instauration de la cohésion entre les micro-entités le composant;

- Préserver et consolider la vocation rurale du centre, comme espace de réponse aux attentes des populations pour ce qui concerne les prestations administratives, sociales et économiques ;

- Organiser, renforcer et instaurer la modernisation des activités commerciales et artisanales. Aussi, il y a lieu d'inciter à la mise en place de sous-bassements d'une éventuelle activité touristique,



• Conforter la réalisation des infrastructures et des équipements, socio-économiques, à l'appui d'affectations spatiales des assiettes foncières habilitées, à recevoir de tels projets.

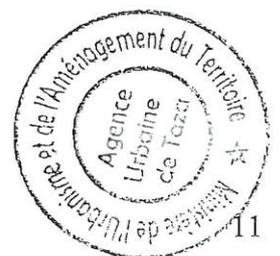
En guise de conclusion, il y a lieu de retenir, que le plan de développement, a pour objectif primordial de soutenir et d'encadrer le développement urbanistique du centre, pour le hisser au niveau du bon accomplissement des missions qui sont conventionnellement attendues d'un chef-lieu.

3.2. Synthèse

Alors que le centre Brarha, chef-lieu de sa commune, est à peine embryonnaire, aussi bien sur le plan des équipements et des infrastructures, que de point de vue quintessence urbanistique, La présente étude se doit d'être aux aguets des déficiences et des entraves, afin de les dépasser et de révéler les principaux paradigmes permettant d'aller vers le développement durable, la prospérité et le bien être des populations.

La réussite de cette entreprise laborieuse, appelle le conseil communal à plus de mobilisation et de collaboration avec toutes les instances concernées et surtout avec la société civile, et passe assurément par la concrétisation d'un bon nombre d'actions, dont les primordiales visionneraient à :

- chercher à relever les défis du reporting et de la gestion du développement durable tout en tirant pleinement parti d'une approche d'amélioration des performances ;
- Associer les parties prenantes et connaître leurs attentes, avant l'étreinte de toute réalisation ;
- Instituer et bien mettre à l'œuvre, un comité de suivi et de consécration du Plan de développement, une fois homologué;
- Tenir des réunions de vulgarisation et d'écoute périodique, avec les populations intéressées par tout acte pour s'enquérir de leurs attentes et acquérir leur soutien ;
- Forcer la contribution et l'engagement actif des conseils, Provincial, Régional et des instances déconcentrées et des établissements publics (Agence urbaine, APDN, ADS, Al Omrane, FEC...);
- Assurer un retour d'information régulier qui serait dédié au personnel de la commune, en garantissant une liaison constante avec les contributeurs, les partenaires et les porteurs de projets.



La mise en exécution de ces éléments nécessite, l'adoption d'une démarche réaliste quant aux objectifs à atteindre, faisant appel aux éléments de la charte d'aménagement spatial et des actions urbanistiques à entreprendre ;

*** Options d'aménagement**

Les options d'aménagement spatial préconisées pour le centre chef lieu de la commune Brarha, reposent sur les fondements suivants :

- a) La promotion du chef-lieu de la commune Brarha, oscille entre deux propositions d'aménagement : la première viserait à maintenir le centre dans le prolongement du siège du souk hebdomadaire, sur des terrains peu propices à son éventuel développement, la deuxième prévoit son déplacement sur des assises juridiques beaucoup plus performantes et salvatrices et ce, vers le nord à quelques encablures de la route provinciale, traversant le territoire de cette collectivité, Est-Ouest , tout en préservant les quelques équipements existants, là où ils sont implantés ;
- b) La dotation du centre, en équipements administratifs et socio-collectifs et de proximité nécessaire, à même de satisfaire les besoins relevés, et en comble du sous équipement manifeste constaté ;
- c) La mise à niveau du centre et du Siège du souk hebdomadaire qui demeurent aux principaux aguets de cette charte d'aménagement;
- d) L'aménagement de zones d'habitat et de loisirs, en harmonie avec les perspectives et orientations du PCD communal et en parfaite considération d'abord des besoins réels, mais également des ressources matérielles mobilisables au niveau des deniers publics ;
- e) La préservation du centre contre toute activité qui risquerait de porter préjudice à son contexte naturel et écologique ;
- f) L'aménagement des berges des Oueds par le boisement en arboriculture, le traitement des alignements et la promotion de l'esthétique du centre. En effet, La topographie de l'aire d'étude, à dominance montagnaise, se prête mieux au boisement. La population locale, active principalement dans le domaine de l'agriculture, acceptera facilement cette action dans le but d'améliorer ses recettes surtout s'il s'agit d'arboriculture fruitière (l'olivier entre autres...) ;
- g) Adopter un cachet vert pour l'aire d'étude, à même de consolider l'aspect écologique et permettre une nette amélioration de la qualité de l'environnement local. Cette action vise aussi:
 - de protéger les sols contre les fléaux de glissements et d'érosion hydrique, qui menacent cet espace ;
 - de préserver le centre contre les inondations éventuelles des oueds en par respect de la morphologie naturelle du site et des lits des cours d'eau



-d'éviter tout acte d'urbanisation dans les zones inondables ou à fortes pentes,
à la faveur de l'arboriculture ou des vergers ;

- h) L'amélioration des conditions d'hygiène et de santé publique de la population du centre, par le confortement de la réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement et l'introduction de procédés appropriés pour la collecte et le traitement des déchets ;
- i) Le rehaussement de la qualité urbanistique du centre, par l'implantation adéquate des équipements et des noyaux d'habitat ;
- j) Le confortement de la réalisation d'actions publiques et privées saines et bénéfiques, à l'appui d'une planification spatiale opportune et d'une gestion règlementaire qui ne s'écarte point des impératifs locaux ;

*** Equipements projetés :**

Le centre Brarha souffre un sous équipement criard en matière d'infrastructures de base et d'équipements. Les équipements existants ne suffisent pas pour répondre aux besoins actuels de la population. L'évaluation prospective de son état de déferlement structurel et de son pullulement urbanistique futurs, seraient tributaires des impulsions volontaristes et de programmes de développement de l'exécutif communal, et aussi des apports en allocations budgétaires supplémentaires de la part de l'inter ministérialité gouvernementale, en l'occurrence, des collectivités Locales. Ces apports seraient dédiés à la dotation du centre en équipements administratifs et socio collectifs nécessaires, dont les plus importants sont énumérés dans les tableaux suivant, montrant les équipements existants et ceux qui seront programmés au futur.



Equipements Educatifs

Désignation	Sup.(m ²)	Destination	Observations
E1	947.00	Ecole Primaire	Existant
E2	4900.00	Ecole Primaire	à créer
EC	9600.00	Collège	à créer
CF	2900.00	Centre de formation	Existant

Equipements de Santé

Désignation	Sup. (m ²)	Destination	Observations
DS	682.00	Dispensaire	à créer

Equipements socio - culturels

Désignation	Sup. (m ²)	Destinations	Observations
MJ	840.00	Maison de jeunes	à créer

Equipements de la vie sociales

Désignation	Sup. (m ²)	Destinations	Observations
Souk	5300.00	Souk	Existant
C1	1882.00	Cimetière Musulmane	Existante
C2	950.00	Cimetière Musulmane	Existante
HR	1108.00	Halt routière	à créer
Ga	320.00	Garderie	Existante



Administrations

Désignation	Sup. (m ²)	Destinations	Observations
G	5400.00	Gendarmerie royale	à créer
ONE	420.00	Siège ONE	à créer
ONEP	450.00	Siège ONEP	à créer
EF	1700.00	Siège Eaux et Forêts	à créer
PTT	380.00	Agence Postale	à créer
CT	2020.00	Centre des travaux	à créer
Mc	2520.00	Siège Commune Rurale	Existant
Ec	1950.00	Equipement communal	à créer

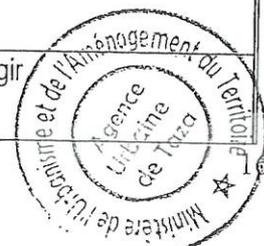
Lieux de Culte

Désignation	Sup. (m ²)	Destinations	Observations
M1	790.00	Mosquée	à créer
M2	1172.00	Mosquée	Existante
M3	428.00	Mosquée	Existante



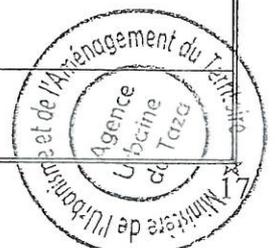
Voiries

N° Voie	Emprise (m)	Observations
RP 5404	30	Existante à élargir
Voies Communale		
Rue N° 1	15	à créer
Rue N° 2	15	à créer
Rue N° 3	15	à créer
Rue N° 4	15	à créer
Rue N° 5	10	à créer
Rue N° 6	15	à créer
Rue N° 7	10	à créer
Rue N° 8	10	à créer
Rue N° 9	10	à créer
Rue N° 10	10	à créer
Rue N° 11	10	à créer
Rue N° 12	10	à créer
Rue N° 13	10	à créer
Rue N° 14	10	à créer
Rue N° 15	10	à créer
Rue N° 16	10	à créer
Rue N° 17	30	Existante à élargir



C.P

Chemin Piéton N° 1	08	à créer
Chemin Piéton N° 2	08	à créer
Chemin Piéton N° 3	08	à créer
Chemin Piéton N° 4	08	à créer
Chemin Piéton N° 5	08	à créer
Chemin Piéton N° 6	08	à créer
Chemin Piéton N° 7	08	à créer
Chemin Piéton N° 8	10	à créer
Chemin Piéton N° 9	08	à créer
Chemin Piéton N° 10	08	à créer
Chemin Piéton N° 11	10	à créer
Chemin Piéton N° 12	08	à créer
Chemin Piéton N° 13	08	à créer
Chemin Piéton N° 14	08	à créer
Chemin Piéton N° 15	08	à créer
Chemin Piéton N° 16	08	à créer
Chemin Piéton N° 17	08	à créer
Chemin Piéton N° 18	10	à créer
Chemin Piéton N° 19	10	à créer
Chemin Piéton N° 20	08	à créer
Chemin Piéton N° 21	08	à créer



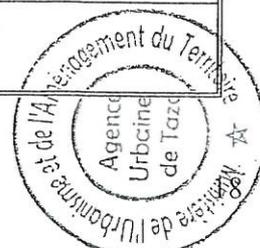
Désignation	Superficie (m ²)	Observations
Parkings		
Pa 1	2164.00	à créer
Pa 2	320.00	à créer
Pa 3	1620.00	à créer
Pa 4	1100.00	à créer
Pa 5	470.00	à créer
Pa 6	900.00	à créer
Pa 7	473.00	à créer
Pa 8	840.00	à créer

Equipements Sportifs

Désignation	Sup. (m ²)	Observations
Terrain de Sport		
S	6700.00	à créer

Espaces verts aménagés

Désignation	Sup. (m ²)	Observations
VA 1	200.00	à créer
VA 2	100.00	à créer
VA3	1101.00	à créer



NOTE DE SYNTHÈSE

Désignation	Existant (m ²)	A Créer (m ²)	Sup. Totale (m ²)
Habitat dense agricole HDA			80000.00
Habitat dispersé HD			1230000.00
Habitat monofamilial D			84000.00
Total			1394000.00
EQUIPEMENTS			
Administratifs	2520.00	12320.00	14840.00
Enseignement	3847.00	14500.00	18347.00
Santé		682.00	682.00
Socioculturels	8820.00	1940.00	10760.00
Culte	760.00	1630.00	2390.00
Terrains de sport		6700.00	6700.00
Total	15947.00	37772.00	53719.00
Espaces verts		1401.00	1401.00
Parkings		7887.00	7887.00



Conclusion

Le diagnostic du centre Brarha fait ressortir le manque que connaît ce dernier en matière d'équipements et d'infrastructures de base. Cet état d'insuffisance, conjugué à la nature topographique de ce territoire constituent des entraves majeures à son développement. Par ailleurs, la réussite de tout acte de planification spatiale dans ce centre nécessite de tenir compte de ces limites, ainsi que la conjugaison des efforts de partenaires publics et privés, afin de le doter des équipements nécessaires aptes à lui permettre de jouer pleinement son rôle de chef lieu de commune, capable de rayonner sur le restant de son territoire.

Il n'est nullement demander de proposer la création d'équipements et d'infrastructures surdimensionnés, mais de présenter un document d'urbanisme capable d'être réalisable, réaliste dans sa vision et susceptible d'impliquer toutes les parties prenantes dans sa réalisation.

